

Voici une trame d'article pouvant être utilisée par votre commune pour communiquer sur sa démarche de réduction d'emploi des produits phytosanitaires. Il ne s'agit que d'un exemple qui peut être adapté selon votre souhait. Il peut être inclus au bulletin municipal, au site internet de la commune, en affichage à la mairie... Si vous utilisez cet article pour une parution, merci de nous en envoyer une copie (ou de nous envoyer un lien s'il s'agit d'une mise en ligne sur internet).

NOUS POUVONS AVEC DES GESTES FACILES PROTEGER L'EAU.

*Votre commune de « insérez le nom de votre commune » s'engage à
réduire le désherbage chimique et vous ?*

*Face au constat alarmant de la pollution des eaux de Seine-et-Marne par les pesticides, le
Département a mis en place des actions de prévention des pollutions.*

*La commune de <insérez le nom de votre commune> s'est engagée à réduire l'utilisation des
pesticides sur ses espaces. Elle est accompagnée dans cette démarche par les services du
Conseil général.*

QUE SAVEZ-VOUS DES PESTICIDES ?

Les pesticides ou produits phytosanitaires contiennent des substances dangereuses pour l'homme et l'environnement. On retrouve ces produits (en majorité des désherbants) en quantité dans l'eau (rivières, nappes souterraines). Les utilisateurs de pesticides sont nombreux : agriculteurs, sociétés ferroviaires, jardiniers amateurs, collectivités.

Et vous, quel est votre usage des pesticides ?

Vous désherbez les allées du jardin, enlevez la mousse de la terrasse, traitez vos pieds de tomates...

7 conseils simples pour entretenir son jardin sans polluer

- 1. Cultivez la bonne plante au bon endroit :** choisissez des végétaux adaptés aux conditions d'environnement favorables à leur croissance. Veillez à ce qu'ils soient situés dans une exposition optimale (soleil, ombre, vent, pluie...) et dans un sol adapté (argileux, acide...). Vos plantes résisteront alors mieux aux attaques.
- 2. Favorisez la biodiversité :** invitez et offrez un abri aux animaux qui réguleront les espèces envahissantes, laissez fleurir les plantes sauvages qui attireront les insectes utiles.
- 3. Associez les plantes compagnes :** au potager les légumes se développent mieux s'ils sont plantés à côté de tel ou tel autre légume ou près d'une plante aromatique. L'œillet d'inde protège les tomates contre les nématodes...
- 4. Entretenez la fertilité du sol :** animaux et micro-organismes permettent la transformation de la matière organique en nutriments dont les plantes ont besoin pour leur développement. **Pensez également au compost et à la rotation des cultures** pour ne pas appauvrir le sol.

5. **Maitrisez l'arrosage** : la quantité d'eau à apporter dépend de l'espèce végétale, de la saison, du temps qu'il fait, du stade de développement, de l'âge de la plante, du type de sol et du dernier arrosage. Raisonner en fonction des besoins des plantes et utilisez un arrosoir plutôt qu'un tuyau d'arrosage. Pensez à la **récupération d'eau de pluie** ; réglementairement autorisée et conseillée, elle permet d'arroser même en période de sécheresse, et peut donner droit à un crédit d'impôts !
6. **Pratiquez le paillage** : couvrez la terre aux pieds de vos plantations avec du paillis de chanvre, du mulch de lin... pour limiter les arrosages, éviter d'avoir à désherber, permettre de garder une couverture de protection de la vie du sol et apporter de la matière organique.
7. **Éliminez les plantes considérées comme indésirables** : manuellement, à la binette, avec l'eau chaude de cuisson ou avec un appareil thermique à gaz.
Gardez en tête que « la nature a horreur du vide ». Sur un sol nu, les adventices et plantes pionnières vont apparaître spontanément et ce sont souvent celles qu'on ne désire pas voir se développer. Si vous souhaitez limiter le désherbage, ne laissez pas de sol à nu : occupez l'espace par des plantations (fleurissement, gazon, engrais verts au potager...) ou par un paillage...
Pensez aux solutions alternatives contre les maladies et insectes ou animaux ravageurs: pièges à insectes, filet anti insectes, purins d'ortie, de prêle, cendre (pour les limaces)...

Plus d'information sur les techniques de jardinage au naturel, et des conseils de jardinage mois par mois sur le site de l'eau du Département : <http://eau.seine-et-marne.fr/>

Voici une trame d'article pouvant être utilisée par votre commune pour communiquer sur sa démarche de réduction d'emploi des produits phytosanitaires. Il ne s'agit que d'un exemple qui peut être adapté selon votre souhait. Il peut être inclus au bulletin municipal, au site internet de la commune, en affichage à la mairie... Si vous utilisez cet article pour une parution, merci de nous en envoyer une copie (ou de nous envoyer un lien s'il s'agit d'une mise en ligne sur internet).

« Nom de la commune » s'engage pour préserver la qualité de l'eau

Les ressources en eau du département de Seine-et-Marne sont soumises à de fortes pressions : prélèvements importants, dégradation de la qualité des rivières et des eaux souterraines par une pollution généralisée...

*Face à ce constat, les différents acteurs de l'eau du département ont décidé de mener ensemble une politique de gestion de l'eau volontariste et cohérente qui s'est traduite par la signature du **Plan Départemental de l'Eau**. L'un des objectifs est de reconquérir la qualité de la ressource en intensifiant la prévention des pollutions.*

Pour plus d'informations sur le plan départemental de l'eau, consulter le site : <http://eau.seine-et-marne.fr/>

Les communes aussi doivent agir pour préserver la qualité de l'eau

Les collectivités utilisent fréquemment des désherbants chimiques : on a tendance à penser que la notion de propreté passe par la destruction massive de la végétation spontanée (« mauvaises herbes »). Or, sur les espaces communaux, les risques de pollution des eaux liés à l'utilisation de désherbants chimiques sont importants. En effet, les surfaces traitées sont souvent imperméables ; les pluies entraînent donc rapidement les produits appliqués vers les cours d'eau, notamment par les réseaux de collecte des eaux pluviales. Les échanges entre les rivières et les eaux souterraines, ainsi que l'infiltration des produits dans le sol, entraînent aussi une contamination des nappes.

Le Département de Seine-et-Marne accompagne les communes dans une démarche de réduction d'usage des produits phytosanitaires: réunions d'information, diagnostics des pratiques d'entretien, sensibilisation du personnel, suivi annuel et échanges d'expériences.

La commune de « nom de la commune » s'engage

Le « date », la commune de « nom de la commune » s'est engagée par délibération à mettre en place un protocole de réduction d'usage des produits phytosanitaires avec l'aide du Département de Seine-et-Marne.

Les pratiques de désherbage de la commune ont été diagnostiquées le « date ».

Ainsi différents points ont pu être évalués : type d'espaces désherbés, produits employés, fréquence du désherbage, manipulation et stockage des produits, matériel de pulvérisation...

Ce diagnostic a permis d'effectuer un premier bilan.

Les agents de la commune en charge du désherbage /les agents du service espace verts / l'agent communal M/me.... <choisissez la formulation qui vous convient <insérez la date correspondante> ont participé ou participeront à une journée de sensibilisation afin de protéger leur santé et de réduire au maximum les pollutions pouvant être causées pas les pratiques de désherbage chimique sur la commune.

A la suite de cette journée de sensibilisation, un protocole sera mis en place pour l'entretien des espaces publics communaux, afin de réduire au maximum l'emploi de produits chimiques pour préserver la qualité des eaux.

Les modifications de pratiques pourront entraîner la présence d'herbes sur la commune ; ce ne sera pas la conséquence d'une négligence des agents ou des élus, mais le résultat d'un entretien différent des espaces, visant à préserver la santé et l'environnement.

